

# NOTICE EXPLICATIVE

# CAMPAGNE CIA 2024

&

## REVOYURE IFSE

Le tableau se remplit de gauche à droite. De nombreuses cellules sont interdépendantes.

Elles affichent ou permettent des saisies en fonction des éléments préalablement portés dans les cellules en amont.

**Ne pas supprimer les formules, elles assurent le bon fonctionnement du tableau.**

**Merci de supprimer les lignes des agents qui ne sont pas affectés dans le service au 31/12/2023.**

**Pour les agents absents du tableau, merci de renseigner les lignes vides sans aucune insertion de lignes, les insertions de lignes ne copiant pas les formules.**

## Tableau des enveloppes

	Enveloppe CIA individuel de la direction	Enveloppe sur-CIA de la direction	Enveloppe CIA collectif de la direction
	000 1 Nbrea agentr : 000	000 1 Nbrea agentr : 000	Nbrea total agentr SIC et ST : 0 Arziette minimaia : 3 agentr Enveloppe : 0 1
Total montant CIA attribué aux agentr	000 1 Nbrea agentr : 000	000 1 Nbrea agentr : 000	000 1 Nbrea agentr : 000
SOLDE	0 1	0 1	

Les 3 types de CIA sont individualisés par montant, par nombre de bénéficiaires et par nombre de contributeurs. **Ces 3 enveloppes ne sont en aucun cas fongibles entre elles.**

1. En ce qui concerne le CIA individuel, l'enveloppe est constituée par l'ensemble des agents. Cette enveloppe est fongible entre les agents, tous grades confondus.
2. Pour l'enveloppe sur-CIA, seuls les agents affectés en service "Etrangers" (agents au guichet et encadrement) contribuent à la constitution de cette enveloppe par le renseignement de "Oui" en colonne M. Cette enveloppe est fongible entre les agents, tous grades confondus, dès lors qu'ils sont affectés en service "Etrangers" (agents au guichet et encadrement).
3. S'agissant du CIA collectif, seul 1/3 des effectifs SIC et ST du service/Direction contribue à la constitution de l'enveloppe. **Cette enveloppe peut être attribuée à l'ensemble des agents techniques et SIC du service ou à une partie d'entre eux dans la limite de 250 € par agent.**

## Identité – Grade

Matricule	Insee	Sexe	Nom	Prénom	Grade	Catégorie de l'agent	Administratif / Technique	Groupe RIFSEEP
-----------	-------	------	-----	--------	-------	----------------------	---------------------------	----------------

- **Colonne F "Grade"** : les grades fréquemment utilisés sont présents dans la nomenclature. Dans l'hypothèse où un grade que vous souhaitez porter n'est pas présent, merci d'utiliser l'onglet "Actualisation des grades". Des cellules sont à votre disposition. En revanche, certains calculs ne seront pas automatisés concernant le nouveau grade créé.
- **Colonnes G et H** : Le renseignement du grade génère la catégorie de l'agent ainsi que sa filière "Adm." Ou "Tech."
- **Colonne I "Groupe RIFSEEP"** : le renseignement de cette cellule génère le montant CIA maximal attribuable à l'agent en fonction de son grade.

## Affectation – Imputation budgétaire

Direction	Sous direction	Bureau	Agent affecté dans un service "Etrangers" (Agents de guichet et encadrement)	Lieu géographique	Centrale / Déconcentré	Prog	Action	Quotité travail

- **Colonne M "Service Etrangers"** : si l'agent est affecté en service Etrangers (agents de guichet et encadrement), renseigner par "Oui". Le montant correspondant à sa catégorie (A : 100 €, B : 80 € ou C : 70 €) sera généré automatiquement en colonne AG. Il vous appartiendra de répartir cette enveloppe entre les agents la constituant dans la colonne AA. **Ce sur-CIA s'ajoute au CIA individuel et participe au calcul du réexamen de l'IFSE de l'intéressé**, le cas échéant. Une synthèse en cellules "AA2 – AD3" permet de comptabiliser le nombre de bénéficiaires par catégorie ainsi que le montant de l'enveloppe dédiée à ce sur-CIA.
- **Colonne O "Centrale / Déconcentré"** : **cette colonne détermine la contribution moyenne de l'agent à l'enveloppe CIA individuel en fonction de son affectation.**
- **Colonnes P et Q** : "Prog" / "Action" = Imputation budgétaire

## Les dates de références

Date d'affectation sur le poste	Date OBLIGATOIRE : - Indiquer 31/12/24 si l'agent est toujours présent dans les effectifs au 31/12/2024 - Si départ de l'agent avant ou après le 1/09/2024, renseigner la date de départ.	Motif de la sortie
---------------------------------	---	--------------------

- **Colonne S** " Date d'affectation sur le poste" : **indispensable**. Participe à la détermination de l'éligibilité de l'agent à la revalorisation de son IFSE.
- **Colonne T** " Date de fin d'affectation sur le poste " : **indispensable**. Participe à la détermination de l'éligibilité de l'agent à la revalorisation de son IFSE. **Indiquer 31/12/24 si l'agent est toujours présent dans les effectifs au 31/12/2024 – Si le départ de l'agent est prévu à une date comprise entre 1/1/2024 et 31/12/24, il convient de l'indiquer dans cette colonne.**
- **Colonne U** « Motif de sortie » : A renseigner si l'agent n'est plus dans les effectifs au 31/12/2024.

## CIA de l'agent (Individuel, sur-CIA, CIA collectif) et constitution des enveloppes (CIA individuel, sur-CIA)

CIA ANNEES ANTERIEURES				CIA CAMPAGNE 2024								
CIA individuel I 2021	CIA individuel I 2022	CIA individuel 2023	CIA collectif TEC / SIC 2023	CIA individuel 2024	Sur-CIA Affectation service "Etrangers"	CIA collectif TEC / SIC 2024 Oui / Non  (A renseigner par le service pour agents SIC / Techniques)	CIA collectif 2024	Total CIA 2024  ( Individuel + collectif )	Montant moyen  CIA individuel - Services déconcentr és	Montant moyen  CIA individuel - Services centraux	Attribution sur-CIA  Affectation service "Etrangers"	Montant maximum  CIA individuel
Montant attribué	Montant attribué	Montant attribué	Montant attribué	Montant attribué			Montant attribué					

- **Colonnes V à Y** : CIA des années antérieures.
- **Colonne Z** : Montant CIA individuel attribué par le service à l'agent, au titre de 2024.
- **Colonne AA** : Sur-CIA attribué par le service aux agents exclusivement affectés en service étrangers (agents de guichet et encadrement).
- **Colonnes AB et AC** : En lien avec les cellules D3 à D5 : Si l'agent est bénéficiaire, renseignez « oui » et indiquez le montant attribué, **dans la limite de l'enveloppe constituée (D5), à hauteur de 250 € maximum.**
- **Colonne AD** : somme, le cas échéant, des CIA individuel, sur-CIA et CIA collectif.
- **Colonne AE** : automatique. Contribution moyenne de l'agent en fonction de son grade et de son affectation (Agent percevant un IFSE déconcentré) à l'enveloppe CIA individuel. Cette enveloppe est fongible entre tous les grades et tous les agents.

- **Colonne AF** : automatique. Contribution moyenne de l'agent en fonction de son grade et de son affectation (Agent percevant un IFSE d'Administration centrale) à l'enveloppe CIA individuel. Cette enveloppe est fongible entre tous les grades et tous les agents.
- **Colonne AG** : automatique. Contribution de l'agent affecté en service étrangers (agents de guichet et encadrement), en fonction de sa catégorie d'appartenance. Cette enveloppe est fongible entre tous les agents dès lors qu'ils sont affectés en service étrangers (agents de guichet et encadrement).
- **Colonne AH** : automatique. Détermine le montant maximal attribuable à un agent en fonction de son grade et de son groupe RIFSEEP.

## Tableau de l'enveloppe de la revalorisation de l'IFSE

Enveloppe "Revalorisation IFSE" de la direction	0 1
Total montant revalorisation IFSE attribués aux agents	0 1
SOLDE	0 1

- **Colonne H 2** : automatique. Détermine le montant de l'enveloppe de la direction (somme des contributions des agents à hauteur de 20 % du montant moyen de leurs CIA).
- **Colonne H 3** : automatique. Détermine le montant total des revalorisations IFSE attribuées aux agent.
- **Colonne H 4** : automatique. Détermine le solde qu'il vous incombe de respecter scrupuleusement.

## Revalorisation de l'IFSE

Temps effectué sur le poste entre l'affectation de l'agent, ou le cas échéant, depuis la dernière revalorisation et le 31/12/2024	Durée de présence requise pour revalorisation IFSE	Eligibilité donnée à titre indicatif - A vérifier impérativement au regard des instructions de gestion	Moyenne CIA de l'agent  Pour un réexamen à 3 ans, intégrer le sur-CIA dans la colonne CIA individuel concerné (2022 et 2023) mais pas 2024. Le calcul est pris en charge	Contribution de l'agent à l'enveloppe IFSE  (20% de sa moyenne CIA)	Revalorisation maximale attribuable à l'agent  (30% de sa moyenne CIA)	Montant revalorisation IFSE attribué par le service
---	--	--	--	---	--	---

- **Colonnes AK – AL** : automatiques. Compte tenu des dates portées dans les colonnes S, T et AJ, le cas échéant
- **Colonne AM** "Durée requise" : automatique. Détermine la durée requise pour l'éligibilité à l'examen de la revalorisation de l'IFSE de l'agent en fonction de son grade et des instructions de gestion.
- **Colonne AN** "Eligibilité" : **Information communiquée à titre indicatif** en fonction des éléments renseignés en amont. En tout état de cause, se référer aux instructions de gestion des agents concernés
- **Colonnes AO à AQ** : automatiques. Si l'agent est éligible, les montant et moyenne s'affichent en tenant compte des CIA attribués à l'agent. Le CIA s'entend ici par le CIA individuel, complété le cas échéant par le sur-CIA mais hors complément de CIA exceptionnel et hors CIA collectif (agents SIC et ST).
- **Colonne AR** "Montant revalorisation IFSE" : montant de la revalorisation accordée par le service à l'agent à concurrence du montant maximal inscrit dans la colonne AQ.